



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Relations financières

Question écrite n° 1567

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur nos aides multilatérales et leur emploi. La France a consacré, en 1992, 12 milliards de francs à l'aide multilatérale à travers la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'UNICEF, l'UNESCO, etc. L'opinion publique est actuellement alarmée par trois projets de très grands barrages, en Inde (Narmada), au Chili (Bio-Bio), en Thaïlande (Mool) qui doivent être financés en partie par la Banque mondiale. Ces projets soulèvent de graves problèmes pour les populations concernées (dont on n'est pas sûr qu'on leur propose autre chose que le départ sans compensation convenable en terres, habitations, emploi, revenus) mais aussi pour les écosystèmes, car les études d'impact auraient été le plus souvent négligées. Jusqu'ici, les représentants de la France dans les organismes de décision ont toujours soutenu ces projets alors même que ceux d'autres grands pays - comme les États-Unis - formulaient des réserves, s'abstenaient ou votaient contre, faute de garanties ou d'études d'impact convenables. Quelle sera à ce sujet et à présent l'attitude de la France face à ces problèmes, et quelles directives seront données aux représentants de notre pays auprès de la Banque mondiale ?

Texte de la réponse

La France, en sa qualité de pays membre de la Banque mondiale, a toujours veillé à ce qu'une extrême attention soit toujours portée à l'impact écologique et social de chacun des projets financés par cette institution. C'est pourquoi elle s'est félicitée de la réalisation de missions indépendantes d'experts chargés d'étudier les problèmes environnementaux ou humains soulevés par le projet chilien cité par l'honorable parlementaire ainsi que pour une autre opération de même nature en Inde. Dans cet esprit, il a toujours été demandé au représentant de la France au Conseil d'administration de la Banque mondiale de vérifier avec la plus extrême vigilance, lorsque des projets sont présentés au conseil d'administration, que les problèmes humains et environnementaux ont été préalablement examinés avec soin, et que les moyens de les résoudre de manière rapide et satisfaisante sont identifiés. Le Gouvernement a réaffirmé ces instructions. Un bon équilibre doit être recherché entre les préoccupations environnementales et les besoins de développement des pays concernés, qui ne sont pas moins légitimes. C'est la raison pour laquelle la position française a toujours été de rechercher le meilleur moyen de concilier ces objectifs, grâce à un aménagement et un contrôle appropriés des opérations projetées, sans pour autant adopter une attitude systématiquement négative.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1567

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1479

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3202